

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les Faits de la semaine

On ne peut pas contenter tout le monde et son parti ; telle est l'expérience que fait en ce moment-ci M. Combes.

La question de la suppression et de la non suppression des chapelles lui vaut les compliments des uns, les exhortations des autres ; les premiers sont satisfaits de savoir que le Président du Conseil procédera par espèces et qu'il n'agira pas brutalement, d'un seul coup ; les seconds craignent de le voir faiblir dans l'application des lois votées par les Chambres, ils crient presque à la trahison.

Que désirent-ils donc ? La séparation de l'Eglise et de l'Etat ? La question est entendue pour l'instant et on ne peut cependant pas exiger du ministre qu'il agisse comme si elle était effectuée. Il est nécessaire de laisser le gouvernement opérer avec sagesse et prudence, conformément aux déclarations qu'il a faites.

La circulaire sur les chapelles ouvertes sans autorisation légale, ne prescrivait pas leur fermeture immédiate ; elle rappelait que ces chapelles n'étaient que tolérées et que s'il prenait fantaisie au clergé séculier ou régulier de les faire servir à des manifestations antirépublicaines elles seraient impitoyablement fermées.

Voilà l'esprit de la première circulaire. Par ces nouvelles instructions M. Combes l'a rappelé. Il n'y a pas autre chose.

Très sagement et très fermement M. le Président du Conseil veut faire concourir les lois existantes à l'application d'une autre loi. Quoiqu'on pense du but on ne peut que louer le moyen.

Le général André vient d'être élu conseiller général, dans la Côte d'Or, à une très grosse majorité. Comme M. Waldeck-Rousseau, comme M. Combes, il a été très violemment attaqué par les partis de réaction et quelquefois molesté par certains républicains trop hâtifs. La lettre par laquelle il remercie ses électeurs mérite d'être rapprochée du premier acte par lequel il est entré publiquement dans la vie républicaine. Peu de jours après avoir été appelé à succéder au général de Galliffet, il présida un banquet. Son discours débutait par ces mots : « Ministre républicain de la guerre, j'ai tenu... etc... » Un tonnerre d'applaudissements accueillit ces paroles.

Dans la lettre écrite ces jours-ci le général André écrivait : « Vous avez tenu à manifester au ministre républicain de la guerre... » Comme nous ne supposons pas que pour rédiger cette lettre le ministre ait fait rechercher les collections de journaux d'il y a trois ans, nous pouvons constater qu'il est toujours resté le même, malgré les accusations de trahison qui lui ont été prodiguées par les deux partis.

La fête du 14 juillet a été célébrée dans toute la France avec enthousiasme. Les canons ont tonné, les pièces d'artifice ont raté en partie (avez-vous jamais vu un feu d'artifice dont une pièce au moins n'ait pas raté ?) et les cloches ont sonné, malgré la maladie du pape. Que faut-il de plus pour célébrer dignement l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Il convient de signaler le changement d'heures pour la revue de Longchamps. Au lieu d'imposer aux soldats un long stationnement et un épouvantable défilé sous le soleil de plomb, le Ministre de la guerre

a fixé l'heure de la revue à neuf heures du matin. Les feuilles nationalistes trouvent que « cela ne donne pas à nos soldats l'esprit militaire ». On peut leur répondre par un simple bilan : l'an dernier, revue dans l'après-midi, quinze morts, cinquante malades. Cette année, revue à neuf heures du matin ; pas de malades.

Si les journaux réactionnaires blâment le général André, les mères de famille le félicitent et le remercient. Cela lui suffit.

A l'occasion du 14 juillet, il est intéressant de savoir ce que sont devenues les pierres de la Bastille.

Lorsque la Bastille fut prise, le maître-maçon Palloy obtint l'entreprise de la démolition de la prison haine des Parisiens. Très ingénieux, il sut retirer des bénéfices importants.

Il envoya en province des ouvriers offrir aux municipalités républicaines des morceaux de la vieille citadelle.

La municipalité de Montreuil-sous-Bois conservé encore une de ces pierres où fut gravé le plan de la Bastille. On se servit des fers pour faire des médailles, des épées et des bustes ; avec les bois, on exécuta des encriers, des tabatières, et, avec une partie des moellons, le maître-maçon se construisit une maison à Sceaux, rue des Imbergères. Elle fut occupée pendant quelques années par les bureaux de la sous-préfecture, au temps où Sceaux possédait un sous-préfet.

La maison de Palloy existe encore. Les matériaux de la Bastille étaient excellents. Ils résistent au temps, mais n'ont pu tenir contre la colère populaire.

La question papale devient une obsession. Tous les journalistes se croient obligés d'en parler. On analyse le caractère du pape, ses efforts pour résister à la mort ; la comédie qui se joue au Vatican entre les médecins et les divers cardinaux ; les chances de succès des divers « papabili » ; l'influence qu'aura l'élection sur la politique européenne... etc. Personne ne parle de la douleur de la famille du pape. Il y aurait peut-être une intéressante moralité à tirer de cela, mais ce n'est pas ici notre affaire.

F. L.

## L'affaire Humbert-Daurignac

Il est aujourd'hui officiel que les débats du procès Humbert s'ouvriront le samedi 8 août. Ce jour-là on commencera par les préliminaires habituels de toutes les affaires d'assises : lecture de l'acte de renvoi, de l'acte d'accusation, appel des témoins et on abordera ensuite l'interrogatoire de Thérèse Humbert.

Lundi 10 août, continuation de l'interrogatoire de la grande Thérèse et peut-être commencement de l'interrogatoire de Frédéric Humbert qui se continuera mardi. Aussitôt après, interrogatoire d'Emile et Romain Daurignac.

Le parquet croit que tous ces interrogatoires seront terminés le mardi 11, mais au Palais on considère que cela durera jusqu'au mercredi soir. Toujours d'après le parquet, on commencerait les dépositions des témoins mercredi. Il y en a cinquante à charge et une quarantaine à décharge. Certaines dépositions, telles que celles de MM. Delachérie, Parmentier, Parayre, seront très lon-

gues, mais, néanmoins, le parquet estime que les témoins auront terminé jeudi soir.

Le réquisitoire de l'avocat général B'ondel occuperait toute l'audience du vendredi. La plaidoirie de M<sup>e</sup> Labori durerait quatre heures, celle de M<sup>e</sup> Clunet une heure et demie et celle de M<sup>e</sup> André Hesse autant. Enfin, le jury entrerait en délibération samedi soir, mais personne ne peut dire à quelle heure il pourra faire connaître son verdict, car 250 questions lui seront posées.

Telles sont les prévisions du parquet — du samedi 8 au samedi 15 — mais il n'a pas prévu les incidents probables et la durée des témoignages que personne ne peut fixer. Il y a des chances pour que l'affaire empiète sur la semaine suivante, d'autant plus qu'il est certain qu'on ne siègera pas le samedi 15 août et qu'il est matériellement impossible de terminer le 14 au soir. Dans ces conditions, du moment qu'on entame l'autre semaine, il n'y a pas de raisons pour ne pas prendre deux ou trois jours de plus afin de ne pas prolonger trop tard les audiences.

## INFORMATIONS

### Commission du budget

La commission du budget a examiné les budgets de l'agriculture, des postes et télégraphes et réglé ces budgets, le premier avec une réduction de 206,750 fr. et le second avec une diminution de 102,592 fr.

### M. Combes à Marseille

Le président du Conseil se rendra à Marseille, le 8 août prochain, pour y présider le congrès annuel des Amicales, sociétés d'instituteurs.

Pendant son séjour à Marseille, M. Combes présidera un grand banquet organisé sous les auspices de toutes les fractions de l'opinion républicaine, au cours duquel il se propose de prononcer un discours politique.

### La santé du Tzar

Suivant les journaux, la santé du tzar cause de nouveau de vives inquiétudes ; bien qu'il ne garde pas la chambre, son système nerveux est très atteint : le tzar s'est surmené à vouloir trop examiner les détails de l'administration et il ne fait pour tout exercice, qu'un peu de bicyclette.

### La santé du Pape

Le bulletin de santé communiqué par les médecins, annonce que le pape a passé une nuit assez calme et qu'il a reposé par intervalles.

L'état général est un peu moins déprimé.

### Estomac d'autruche

Un chirurgien de l'hospice Saint-Joseph à Paris, a opéré de la gastrotomie (ouverture de l'estomac) un jeune homme de 22 ans. L'opération a amené l'extraction de 25 corps étrangers dont voici la nomenclature à peu près complète : huit cuillères à café, un dos de fourchette avec trois doigts, un patte-fiche de 12 centimètres, deux pointes aiguës de 14 à 17 centimètres, une aiguille de 6 centimètres, une lame de couteau de 5 centimètres, une dent de peigne en corne de huit centimètres, une clef de 4 centimètres, etc., etc. Le tout noir et oxydé pesait 230 grammes. La muqueuse de l'estomac ne présentait ni lésions, ni érosions d'aucune sorte.

Le malade est rétabli.

## CHRONIQUE LOCALE

### Notre nouveau feuilleton

Prochainement nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton :

### LA BELLE ÉMOULEUSE

PAR G. VAUDAN

### Recrutement

Les hommes n'ayant qu'une année de service à accomplir soit comme dispensés des articles 21, 22 ou 23 de la loi du 15 juillet 1889, soit comme ajournés pendant 2 ans de suite à un nouvel examen, soit comme engagés dans les conditions de la loi du 11 juillet 1892, pourront être incorporés en 1903 dans des régiments de cavalerie, s'ils ont subi avec succès devant une commission militaire, un examen constatant leur aptitude et leur connaissance du dressage et de l'emploi du cheval.

Les candidats aux épreuves appelés ou engagés, adresseront leur demande le 25 juillet prochain au plus tard, au commandant du bureau de recrutement de leur domicile, par l'intermédiaire de la gendarmerie de leur résidence.

### Ecoles normales

Le nombre des élèves-maitres et des élèves-maitresses à admettre en première année, à la rentrée d'octobre prochain, dans les écoles normales du département du Lot a été fixé ainsi qu'il suit :

Ecole normale d'instituteurs 12.  
Ecole normale d'institutrices 12.

### Les congrégations

M. le commissaire de police de Cahors a notifié le refus d'autorisation aux établissements congréganistes dont nous avons publié la liste dans notre dernier numéro.

Le 15, M. Lagardère s'est rendu à Cremps Escamps, Lalbenque, Montdoumerc, Saint-Hilaire, Fontanes, Cieurac.

A St Hilaire, les sœurs étaient revêtues du costume laïque.

Le 16, notification a été faite aux établissements congréganistes de Saint-Paul-Labouffie, Flagnac, Castelnau-Montratrier, Saint-Aureil, Pern.

A Flagnac et à Pern, les sœurs avaient également revêtu le costume laïque.

Hier, 17, M. Lagardère s'est rendu à Montcuq pour notifier la lettre du président du Conseil rejetant la demande d'autorisation formée en faveur de dix-huit établissements dépendant de la maison-mère des sœurs de la Miséricorde de Montcuq.

## CAHORS

### CONTRE LA LAIQUE

M. l'abbé Viguié dans la *Croix-Défense* de dimanche essaye encore de justifier l'attitude cléricale de la directrice de l'Ecole normale.

« En agissant comme elle a fait, dit-il, elle a usé d'un droit. »

En revanche, au nom de la *neutralité*, il persiste à déclarer que M<sup>me</sup> la directrice de l'école maternelle n'avait pas le droit de conduire des enfants à un enterrement civil.

Je répéterai à M. l'abbé Viguié qu'un enterrement civil et une procession sont choses différentes, et que nul ne saurait

comprendre dans une même réprobation ceux qui assistent à l'un et ceux qui assistent à l'autre.

Au surplus, M. l'abbé Viguié me permettra de lui faire observer qu'il n'a pas répondu à la question que je lui avais posée : « Que penserait-il d'un individu qui refuserait d'assister aux obsèques d'un parent ou d'un ami parce que ces obsèques ne seraient pas civiles ? »

M. l'abbé Viguié m'accuse de commettre une erreur lorsque j'affirme que c'est après lui seulement que je me suis occupé « de la farouche laïque » M<sup>me</sup> Escande.

Je maintiens mon affirmation, et si M. l'abbé Viguié n'avait pas blâmé M<sup>me</sup> la directrice de l'école maternelle d'avoir assisté à un enterrement civil, j'aurais peut-être laissé tranquille la directrice de l'école normale, et je tire la preuve de mon affirmation, dans ce fait que ma « dénonciation » a paru dix jours après celle du rédacteur de la Croix.

Mais tranchons net ; il y eut dénonciation de part et d'autre ; supportons donc tous deux la responsabilité... des conséquences de notre dénonciation.

Pour moi, je la supporte avec plaisir, — elle est si légère, — car je sais que toutes mes protestations auront pour effet d'attirer sur la si laïque directrice de l'école normale les satisfecit de l'administration républicaine.

Au contraire, les protestations ou les recommandations de M. l'abbé Viguié recevront toujours une sanction.

C'est d'usage !

Et cependant il est bien vrai que M<sup>me</sup> Escande a conduit ses enfants à la procession de la Ste-Enfance ?

Il est bien vrai qu'à 8 heures moins un quart, elle se trouvait sur le cours de la Chartreuse et qu'elle a placé sa petite fille dans les rangs des élèves des sœurs de Nèvers.

Qui peut oser nier ces faits ? dont se réjouit M. l'abbé Viguié, mais que déplorent les amis de la neutralité, les partisans de la pensée laïque, vraiment laïque.

L. B.

Justice

Par décret, M. Castagné, juge suppléant près le tribunal de Cahors est nommé juge à Castellane (Basses-Alpes).

Lycée Gambetta

Baccalauréat de Rhétorique

Voici les résultats du baccalauréat de rhétorique : 15 élèves du lycée sur 21 ont été déclarés admissibles.

MM. Lachaise (Mention bien), Blanchès, Coulon, Grabol, Dablanc, Dulac, Galou, Gorse, Griffoul, Hérel, Linol, Mignot, Pujol, Richard, Serres.

Brevet supérieur

Les examens du brevet supérieur pour les garçons ont eu lieu mercredi, jeudi et vendredi, dans une des salles du collège des filles. Ont été déclarés admis :

MM. Batut, Crubillé, Feyt, Gibert, Malavalle, Paulhac, Viers.

Postes

La boîte aux lettres en tôle, qui était installée sur la façade des bâtiments de la gare de Cahors et qui se signalait depuis longtemps par son insuffisance et son état défectueux vient d'être enlevée.

D'accord avec la Municipalité, la Direction des Postes et des télégraphes y a substitué une boîte en fonte, grand modèle, d'un aspect élégant.

Dans l'intérêt du public et du service, la nouvelle boîte a été posée un peu sur la droite de l'ancien emplacement ; elle est levée dix minutes avant chaque départ de train-poste, par le gardien d'entrepôt, en résidence à la gare.

Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices du Lot

L'Assemblée générale de la Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices laïques du Lot, a eu lieu le mercredi, 15 juillet à 10 heures du matin, à l'Hôtel de la Ville de Cahors.

Une centaine d'Instituteurs et d'Institutrices sur 600 sociétaires, assistaient à la réunion présidée par M. Suquet, président de la Société.

MM. Eychène, Villadiou et Chaumont Inspecteurs primaires, vice-présidents d'honneur étaient présents.

La question la plus importante à l'ordre du jour consistait dans une augmentation de cotisation dans le but d'assurer un secours en cas de décès aux héritiers du sociétaire décédé en activité de service.

Deux opinions étaient en présence :

Les uns, — une Commission de huit membres élue par le Conseil d'administration dans une réunion précédente — demandaient que le secours fût accordé d'une façon efficace aux veuves et aux orphelins malheureux, aux Instituteurs et aux Institutrices devenus infirmes avant leur mise à la retraite ;

Les autres, demandaient le droit aux secours pour les veuves, les ascendants et les descendants de tous les sociétaires en exercice.

Le Conseil d'administration et la Commission ont été désavoués et 80 sociétaires environ sur 600 ont voté une augmentation de cotisation et le droit aux secours pour les héritiers directs des sociétaires en exercice.

On regrette, paraît-il, que cette décision qui modifie la cotisation ne soit pas soumise à la ratification du vote de tous les sociétaires.

Le banquet

Le banquet annuel, servi par l'Hôtel des Ambassadeurs, a eu lieu dans l'ancien réfectoire des Carmes sous la présidence de M. Maurellet inspecteur d'Académie, Président d'honneur de la Société.

Plus de 130 instituteurs ou Institutrices se pressaient dans la grande salle où la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

Disons le tout de suite, Madame Lasaygues s'était surpassée, et menu et service, étaient irréprochables.

Chacun échangeait des impressions avec ses voisins et tous reconnaissent qu'il y avait quelque chose de changé en France puisque le banquet des Instituteurs laïques avait lieu aujourd'hui dans l'ancien établissement des Carmes.

C'est d'un bon augure pour l'école publique laïque de la Place Thiers qui prendra prochainement possession de ce local : C'était pour ainsi dire la fête d'inauguration.

Au dessert plusieurs toasts ont été portés par M. Suquet, Président de la Société et par M. Maurellet, Président du banquet.

Avant de se séparer, l'Assemblée debout, a chanté en chœur l'Hymne National et un immense cri de « Vive la République » a terminé la fête.

Société agricole du Lot

Le bureau de la Société Agricole du Lot nous prie de faire connaître aux vigneron du département, qu'une violente attaque d'œdème sévit en ce moment et qu'il y a lieu de lui opposer de suite un vigoureux traitement au soufre.

Ceux qui ne possèdent pas de soufreuses ou autres instruments de soufrage, peuvent se servir d'une pomme d'arrosoir qui, remplie de soufre, doit être secouée au dessus des souches, de façon à atteindre les raisins.

Arrivée de réservistes

Judi arrivés, à la caserne Bessières, 240 réservistes environ, pour accomplir une période de 28 jours.

Ils sont cantonnés aux Petits-Carmes et à la Mairie.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres du bureau et de la commission sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 19 courant, à 2 heures du soir.

Ordre du jour

Réception du conseil d'administration. Punch offert à MM. les présidents d'honneur et membres honoraires

Elaboration du règlement intérieur.

Le secrétaire,

N. B. — Le secrétaire informe les membres que le cercle sera ouvert tous les jours de 10 h. à midi et de 2 h. à 7 heures.

Vols

La nommée Marie Gonzalès, âgée de 25 ans, d'origine espagnole, a été mise en état d'arrestation pour vol d'une pièce d'étoffe au préjudice de M. Girard, négociant à Cahors.

Cette femme a été mise à la disposition de M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer ce matin.

Hier soir, la gendarmerie a arrêté à Arcambal, un homme et une femme qui étaient accusés d'avoir volé une paire de souliers au préjudice du patron du restaurant de l'Université.

Conduits hier soir à Cahors, ces deux individus ont été écroués ce matin à la prison de notre ville.

A qui le pigeon ?

M. Habert Franssen, professeur de musique, demeurant rue Nationale, maison Bouzerand, tient à la disposition de la personne qui l'a perdu un pigeon voyageur qu'il a recueilli et portant le n° 9-1903.

Musique du 3<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 JUILLET 1903

Refrain des Acieries (Allegro) Massenet
Sémiramis (Ouverture) Rossini
Les Mille et une Nuits (Valse) Strauss
Les Mousquetaires au couvent (F<sup>ve</sup>) Varney
Marche des petites cousines Christol

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 juillet 1903

Naissance

Louis, Emile (naturel) à la Maternité.

Publications de Mariages

Miquel, Joseph-Martial, cultivateur et Delpech, Marie, s. p.
Cayla, Henri, chaisier et Alibert, Marie, tailleuse.

Mariages

Bas, Paul, soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale et Vinge, Marie, couturière.
Arnaudet, Firmin, jardinier et Simonis, Antoinette, couturière.

Cassan, Pierre-Clément, sabotier et Miquel, Jeanne, lingère.

Décès

Brunet, Marie-Anne, s. p. Vve Laporte, 69 ans, rue du Portail-Alban, 2
Cavalié, Pétronille, s. p. Vve Lamoure, 55 ans, à Bégous.

Faurie, Jeanne, s. p. Vve Sauleillou, 88 ans, à Bégous.
Bouyssou, Marie, Vve Moles, 76 ans, rue du Bousquet, 9.

David, Guillaume, s. p. 43 ans, à l'hospice.
Baudel, Philippe, facteur des Postes, 38 ans, à Larozière.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Postes et Télégraphes.

Madame Maury receveuse des postes à La Louvesc (Ardèche), est nommée en la même qualité à Montcuq en remplacement de Mlle Domphnou appelée à St-Agrève (Ardèche).

BELMONTET. — Médaille d'honneur agricole.

Une médaille d'honneur agricole a été décernée à M. Delmon (Jean), métayer chez M. Valat, à Belmontet.

CONCOTS. — Comice agricole.

Le concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot que notre comice avait ouvert dimanche dernier entre les propriétaires des cantons de Lalbenque, Limogne et de Saint-Géry témoigne des progrès accomplis en huit ans dans notre région pour l'élevage des bêtes à laine.

Presque toutes les communes de la circonscription étaient largement représentées et les animaux exposés n'étaient plus ces bêtes étriquées, chétives d'autrefois, mais des sujets dont la conformation et le développement ne laissaient rien à désirer.

M. le Professeur départemental d'agriculture a dû constater qu'il n'avait pas prêché dans le désert et que ses précieux conseils avaient été suivis. A notre tour nous avons été heureux de l'entendre adresser ses chaudes félicitations aux éleveurs, ne leur réclamant que la persévérance. Et nous osons espérer qu'il voudra bien assurer legouvernement de la République et le Conseil général du Lot que leur sollicitude envers le Comice agricole des Bas-Platoux-du-Quercy n'a pas été mal placée.

Un banquet fraternel, finement servi par l'hôtel Andissac, avait réuni la plupart des membres adhérents du Comice. Le moment

des toasts venu, M. le Président, le docteur Bach, présente les excuses de notre sympathique député, M. Rey, de n'avoir pu assister à cette petite fête agricole, il boit à sa santé, lève encore son verre à la prospérité du Comice, à notre nouveau conseiller général, M. Couderc et à M. le Professeur d'Agriculture dont le dévouement n'a d'égal que son labeur infatigable.

A son tour, M. Couderc, conseiller général prononce un discours vivement applaudi qui atteste sa haute compétence sur les questions agricoles. Enfin M. le Professeur d'agriculture clot la série en faisant la critique ou plutôt la louange du concours ; il proclame hautement les résultats acquis et déclare qu'il n'y a plus qu'à persévérer.

Voici la liste des prix :

1<sup>re</sup> Catégorie. — 1<sup>re</sup> Section. — Agneaux mâles

1<sup>er</sup> Prix 30 fr. à M. Fourès, métayer de M. Bouyssou, à Concots:
2<sup>e</sup> — 25 fr. à M. Couderc Joseph à Vers.
3<sup>e</sup> — 20 fr. à M. Singlande C. à Limogne.
4<sup>e</sup> — 15 fr. à M. Planard Jean à Concots.
5<sup>e</sup> — 12 fr. à M. Delpon Julien à Bouziès.
6<sup>e</sup> — 10 fr. à M. Delvit Jean à Bouziès.
7<sup>e</sup> — 8 fr. à M. Couderc Jean-Pierre de St-Martin-Labouval.
8<sup>e</sup> — 6 fr. à M. Cagnac Jean à Escamps.

1<sup>er</sup> Prix suppl. 5 fr. à M. Bouyssou Jean à Concots.
2<sup>e</sup> — 5 fr. à M. Courdesse Pierre à Lalbenque.

1<sup>re</sup> Catégorie. — 2<sup>e</sup> Section. — Agnelles (Lots de 5 têtes)

1<sup>er</sup> Prix 25 fr. à M. Fourès déjà nommé.
2<sup>e</sup> — 20 fr. à M. Vidailac, métayer de Mme Lagarrigue à Varaire.
3<sup>e</sup> — 15 fr. à M. Fraysse Jean à Escamps.
4<sup>e</sup> — 12 fr. à M. Cagnac déjà nommé.
5<sup>e</sup> — 10 fr. à M. Brugalières Antoine à Vers.
6<sup>e</sup> — 8 fr. à M. Lasfarguettes Aquilin à Crégols.
7<sup>e</sup> — 7 fr. à M. d'Armagnac à Varaire.
8<sup>e</sup> — 6 fr. à M. Escudéry, métayer de Mme Anset, à Crégols.

Prix supplémentaire 5 fr. à M. Rames à Lugagnac.

2<sup>e</sup> Catégorie. — 1<sup>re</sup> Section. — Antenais

1<sup>er</sup> Prix 45 fr. à M. Fourès déjà nommé.
2<sup>e</sup> — 40 fr. à M. Dajan Gabriel à Limogne.
3<sup>e</sup> — 35 fr. à M. Aymard Pierre à Varaire.
4<sup>e</sup> — 30 fr. à M. Couderc Emile à St-Géry.
5<sup>e</sup> — 25 fr. à M. Bonnac Jean à Concots.
6<sup>e</sup> — 20 fr. à M. Escudéry déjà nommé.
7<sup>e</sup> — 15 fr. à M. Brugalières déjà nommé.
8<sup>e</sup> — 10 fr. à M. Guiral Joseph à Concots.

2<sup>e</sup> Catégorie — 2<sup>e</sup> Section. — Antenaises (Lots de 5 têtes)

1<sup>er</sup> Prix 30 fr. à M. Fourès déjà nommé.
2<sup>e</sup> — 25 fr. à M. Vidailac id.
3<sup>e</sup> — 20 fr. à M. Bonnac Philippe à Crégols.
4<sup>e</sup> — 15 fr. à M. Pouzergues Lucien à Concots.
5<sup>e</sup> — 12 fr. à M. Fraysse déjà nommé.
6<sup>e</sup> — 10 fr. à M. Lasfarguettes id.
7<sup>e</sup> — 8 fr. à M. Castelnaud J.-P. à Concots.
8<sup>e</sup> — 5 fr. à M. Planade déjà nommé.

3<sup>e</sup> Catégorie. — 1<sup>re</sup> Section. — Béliers de 2 à 4 ans

1<sup>er</sup> Prix 30 fr. Vidailac déjà nommé.
2<sup>e</sup> — 25 fr. Fourès id.
3<sup>e</sup> — 20 fr. d'Armagnac id.
4<sup>e</sup> — 15 fr. Couderc id.
5<sup>e</sup> — 12 fr. Aymard id.
6<sup>e</sup> — 10 fr. Réserve.
7<sup>e</sup> — 8 fr. id.
8<sup>e</sup> — 5 fr. id.

3<sup>e</sup> Catégorie. — 2<sup>e</sup> Section. — Brebis de 2 à 4 ans (Lots de 5 têtes)

1<sup>er</sup> Prix 25 fr. à M. Vidailac déjà nommé.
2<sup>e</sup> — 20 fr. à M. Fourès id.
3<sup>e</sup> — 15 fr. à M. Escudéry id.
4<sup>e</sup> — 12 fr. à M. Bonnac Ph. id.
5<sup>e</sup> — 10 fr. à M. Brugalières id.
6<sup>e</sup> — 8 fr. à M. Planard id.
7<sup>e</sup> — 6 fr. à M. Castelnaud id.
8<sup>e</sup> — 5 fr. à M. Guiral id.

Médaille d'argent à M. Fourès, métayer de M. Bouyssou, à Concots.
1<sup>re</sup> médaille de bronze à M. Vidailac, métayer de Madame Veuve Lagarrigue, à Varaire.
2<sup>e</sup> Médaille de bronze à M. Couderc Joseph, à Vers.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire.

Comme on pouvait s'y attendre, nous trouvons en pleine moisson, notre foire a été bien médiocre.

Les bêtes à cornes se sont vendues au cours de la dernière foire. Les jeunes veaux ont subi une hausse, ils ont valu 1 fr. et 1 fr. 10 le kilo.

Les porcelets de 15 à 35 fr. pièce selon grosseur et qualité.

Volailles. — Poules, poulets, canards et dindons de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 la livre ; jeunes oies, de 6 fr. à 9 fr. la paire.

Enfils, 0 fr. 75 la douzaine.
Lapins domestiques, de 0 fr. 60 à 1 fr. 25 pièce.

Halle aux grains. — Blé, 14 francs ; Maïs, 11 fr. ; Avoine, 6 fr. 50 les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La foire. — Malgré les nombreux travaux des champs, notre foire du 15 juillet a été assez importante et il s'y est traité un nombre considérable d'affaires.

Au foirail — Champ de foire bien approvisionné. Transactions très actives sur les bœufs d'attelage et d'élevage qui ont conservé les cours élevés des précédents marchés.

Les bœufs gras ont été payés de 66 à 70 fr. les 100 kilos. Les veaux et moutons gras, de 75 à 85 c. le kilo, selon qualité. Les porcelets étaient très recherchés à de bons prix par les éleveurs des Charentes.

A la halle aux grains, marché animé. Blé, de 17 à 18 fr. l'hecto ; avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. ; maïs, de 15 à 16 fr.

Marché à la volaille. — Approvisionnement considérable, mais vite enlevé par les revendeuses du bassin houiller.

Volailles, 75 c. le demi kilo ; œufs, 75 c. la douzaine.

Pas de vols ni d'accidents à signaler.

— Boulangerie. — Procès-verbal a été dressé contre 10 boulangers de la ville qui, malgré l'arrêté municipal du 12 juillet portant la taxe du pain bis à 25 centimes le kilo, persistent à le vendre 27 centimes et demie. Les boulangers, pour essayer de tourner l'arrêté municipal, ont fabriqué du pain de seigle qu'ils vendent cinq sous le kilo.

Obsèques. — Jeudi, ont eu lieu les obsèques d'un des derniers survivants des cuirassiers de Reischoffen, M. Jules Fèvés, âgé de 61 ans, originaire de l'Alsace, qui, après la guerre de 1870-71, vint se fixer dans notre ville.

Un grand nombre de ses frères d'armes se sont empressés d'accompagner son cercueil jusqu'au cimetière.

PUYBRUN. — Banquet du 14 juillet. — Le 14 juillet, sur le coup de sept heures du soir, un banquet dû à l'initiative du Comité Radical socialiste, réunissait dans la salle d'école de garçons, gracieusement mise à leur disposition par M. le préfet, une soixantaine de convives républicains.

La salle et la cour brillamment décorées offraient un spectacle charmant. Pendant le banquet, copieusement servi par le citoyen Vidalie, la plus franche cordialité n'a cessé de régner et c'était plaisir de voir l'entrain et la bonne humeur des joyeux banqueteurs. Au dessert, le citoyen Boffara président, retrace l'histoire de cette belle journée dont on fête l'anniversaire, et fait un tableau navrant de l'état du pauvre peuple sous l'ancien régime.

Le citoyen Vidalie expose ensuite en termes enthousiastes, l'œuvre et le but du Comité ; les attaques intéressées qui lui étaient adressées, et présente son nouveau drapeau gage de notre union et de notre fidélité à la République et à la patrie.

Les discours et les chants qui leur succé-

dèrent soulevèrent dans la salle des applaudissements frénétiques. Pour clôturer cette belle journée, les convives, drapeau en tête, parcoururent les rues de la localité, au chant de la Marseillaise.

Durant toute la soirée, la correction n'a cessé de régner, et pas une note discordante ne s'est fait entendre.

Les convives, paysans ou ouvriers pour la plupart, ont ainsi donné à leurs adversaires un exemple de civilité dont certains pourraient tirer profit.

Merci aux organisateurs et aux adhérents appartenant ou non au comité, qui ont tenu à manifester envers et contre tous leur foi républicaine ; nous leur disons « à l'an prochain ».

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Palmes académiques. — M. Villadien, inspecteur primaire, est nommé officier de l'instruction publique.

Félicitations.

Tentative de vol. — Le nommé Pierre Pouget, propriétaire à Gramat, s'étant absenté de son domicile, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison d'habitation en escaladant un mur et en fracturant une fenêtre, mais un voisin ayant entendu du bruit s'approcha pour voir ce qui se passait, ce que voyant, les voleurs prirent la fuite sans avoir eu le temps de rien prendre.

Les auteurs de cette tentative de vol sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de cette ville.

Hydrophobie. — Un chien, que l'on soupçonne être atteint de la rage, appartenant à M. Pierre Taillade, industriel à Gourdon, a mordu deux enfants, qui ont été conduits à la succursale de l'Institut Pasteur, à Bordeaux, pour y suivre le traitement antirabique.

Ce chien que l'on ne croyait pas hydrophobe, est parti subitement, lundi dernier, du domicile de son maître et n'a plus reparu depuis au logis, ce qui tendrait à démontrer qu'il est contaminé.

C'est le second chien qui disparaît dans les mêmes conditions depuis une quinzaine de jours.

BALADOU. — Révocation du maire. — Par décret du 15 de ce mois, M. Ladet, maire de la commune de Baladou est révoqué de ses fonctions.

MARTEL. — Accident de bicyclette. — Mardi dernier, M. Parlange, boulanger, a fait une chute de bicyclette, au lieu dit la Croix-de-Souillac, dans un tournant excessivement dangereux.

Heureusement, les blessures reçues sont sans gravité.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — La foire a été contrariée par un grand orage. Voici quelques cours :

Blé, les 80 litres, 13,50 à 14 fr. ; avoi-

ne, 6 à 6 fr. 50 ; pommes de terre, 4 fr. ; maïs, 10 fr. ; le tout les 80 litres.

Poulets, 75 à 80 c. la livre ; canards, 60 c. la livre ; lapins, 40 c. la livre ; œufs, 60 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

Les ordres de ventes se sont accentués sur nos Rentes et le défaut de contre partie a amené un nouveau recul de nos fonds publics.

Les affaires sont des plus calmes ; on paraît être entré dans la période des vacances.

Le 3 0/0 revient à 97,57 ; l'Amortissable à 97,65.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 600 et le Crédit Lyonnais à 143.

Nos chemins sont lourds ; le Lyon à 1416 ; le Nord à 1830, et l'Orléans à 1491.

Le Suez ferme à 3860.

L'Extérieure cote 89,77 ; l'Italien, 102,15 ; le Russe 3 0/0 1891, 87.

Le Turc D cote 32,10 ; la Banque Ottomane, 589.

Les obligations 5 0/0 de Victoria Minas sont formées à 381,75.

Parmi les mines d'or, la Cassinga se traite à 55,50 et 56.

C'est le 22 juillet courant qu'aura lieu aux guichets des Grands établissements de crédit à Paris et dans leurs agences départementales. L'émission des obligations 4 0/0 des chemins de fer Russes, garanties par le gouvernement.

Le prix d'émission fixé à 500 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> juillet.

Ces obligations offrent un placement de premier ordre et peuvent être assimilées par les garanties dont elles sont dotées aux Rentes Russes.

Un monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

COMMERCÉ DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.

d° hêtre, d° 2 fr. 50 d°

Parquets pin 28/30, d° 1 fr. 45 d°

d° d° 25, d° 1 fr. 35 d°

Parquets peuplier 28/30, d° 1 fr. 95 d°

d° d° 25, d° 1 fr. 60 d°

Parquets mélèze 28/30, d° 2 fr. d°

d° d° 25, d° 1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Obligations 4% de Chemins de Fer Russes

GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

ÉMISSION DE

190.000 Obl. de la C<sup>ie</sup> RIAZAN-OURALSK remboursées en 60 ans

94.000 — C<sup>ie</sup> MOSCOU-KIEV-VORONEGE — 51 ans

62.000 — C<sup>ie</sup> MOSCOU-WINDAU-AYBINSK — 51 ans

346.000 Obligations de Fr. 500. (Jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1903)

Affranchies à tout jamais de tout impôt russe.

INTÉRÊT ANNUEL FR. 20 NET

Le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces Obligations est garanti d'une manière absolue par le Gouvernement Impérial de Russie à dater du jour de leur émission

Elles ne sont ni remboursables ni convertibles pendant quinze ans.

Prix d'Émission : Fr. 500

Payable :

En souscrivant..... Fr. 125

A la répartition du 29 au 31 juillet..... 375

ou, à la répartition Fr. 125, et les Fr. 250 restants dans un délai de 3 mois avec intérêt à 4 0/0 depuis la répartition.

On souscrit le 22 Juillet 1903

Et dès aujourd'hui par correspondance, mais pour dix Obligations au moins.

A PARIS

chez MM. Hottinguer et C<sup>ie</sup>, 38, rue de Provence ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ; au Crédit Lyonnais, 19, boul. des Italiens ; à la Société générale, 54, rue de Provence ; au Comptoir National d'Escompte, 14, r. Bergère ; au Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire ;

à la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, 9, rue Boudreau ; à la Banque Russo-Chinoise, 2, rue Le Peletier.

Départements : Sièges et Agences de ces établissements.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

ALCOOL DE MENTHE RICOLES PRODUIT HYGIÉNIQUE INALTÉRABLE 65 Ans de Succès HORS CONCOURS PARIS 1900

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h

69, BOULEVARD GAMBETTA

MISÉ FÉRÉOL

XVII

En quittant la Tour, les Féréol avaient gagné leur maison. Sans un mot, ils montèrent l'escalier. Albine entra dans sa chambre ; Honorat l'y suivit. Elle tomba dans une prostration morne.

Debout devant elle, il semblait presque calme. Une grande douleur altérait son visage ; mais son attitude, qu'il essayait d'affermir, dénonçait une volonté énergique de lutter contre toute émotion, de dompter toute faiblesse. Pendant un instant, il la regarda. Enfin, d'un ton assuré :

— Tu l'aimais avant notre mariage n'est-ce pas ? dit-il.

Albine baissa la tête.

— Alors pourquoi as-tu accepté de devenir ma femme ? Pourquoi m'as-tu trompé, quand, sur son conseil à lui, je t'ai interrogée sur ton amour, et que tu m'as assuré que tu partageais celui que j'avais pour toi ?

— Oh ! ne me reproche pas cela, s'écria-t-elle d'une voix éteinte ; ne m'avais-tu pas dit, avant même de parler à mon père, que si je n'étais pas ta femme, tu mourrais.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Il s'arrêta comme frappé par ce souvenir.

— Oui, c'est vrai, répliqua-t-il en devenant blême ; je n'avais rien vu, rien deviné... C'est vrai, je t'ai fait peur ; tu as eu pitié. Je n'ai pas le droit de me plaindre... c'est moi au contraire qui l'ai fait accuser...

— Honorat ! interrompit-elle, accablé sous cet aveu sublime. Hélas ! pauvre grand cœur ! c'est moi que tu plains.

Il fut un instant sans répondre.

— Comme tu as dû souffrir et me détester ! Ecoute, reprit-il, il est des fatalités, des destinées implacables, auxquelles nous ne pouvons rien. J'ai voulu te faire heureuse, moi ; cette pensée là a été toute ma vie, et je t'ai sacrifiée, ma pauvre enfant, je t'ai torturée !.. Comprends-tu quel abominable réveil ?

D'un mouvement convulsif, il avait saisi ses mains.

— Et je t'accusais, et je te croyais capable d'une infamie, toi ! qui m'es dévouée !

— Assez ! assez ! murmura-t-elle, je t'en supplie.

Suffoquée, à demi défaillante, elle laissa tomber sa tête sur son épaule. Lui, regardait couler ses larmes.

— Va, reprit-il, j'aurais eu plus de courage que tu ne m'en suppose, je t'aimais assez pour me contenter de n'être que ton frère, mais voyons, dis-moi maintenant que puis-je faire ? Comment puis-je te sauver ?

Ecrasée sous tant de générosité, Albine ne trouvait rien à répondre. Elle s'était redressée, ses yeux noyés de pleurs. Elle le contemplait, oubliant toute colère, toute jalousie, pour

s'apitoyer sur le sacrifice qu'elle lui avait fait. Prise de reconnaissance, de pitié, elle eut voulu l'abuser encore, et ses lèvres restaient muettes, son cœur était trop plein de son amour pour Pierre, elle mentait malgré elle, elle percerait jusque dans son mensonge.

— Honorat, dit-elle d'une voix grave et triste, j'ai brisé ta vie. J'aurais dû être sincère, je t'aurais fait moins de mal. Que veux-tu, je m'étais crue plus forte, plus loyale et plus dévouée.

Je m'étais crue digne de toi, enfin voici ce que je puis assurer, c'est que je suis résolue à te consacrer le restant de ma vie. J'ai été folle. J'ai été cruelle. Rompons avec ce passé maudit. Sauve-moi de moi-même. Emmène-moi, partons. Laisse-moi te suivre à ton bord pendant quelque temps. Jamais, je le jure, tu ne surprendras un regret.

Un sourire triste éclaira la physionomie du marin.

— Bien vrai, tu partirais ? demanda-t-il.

— Oui, dès demain, si tu le veux.

Il la serra dans ses bras d'une étreinte passionnée. Mais aussitôt ses yeux se voilèrent et détachant ses bras de la taille d'Albine :

— Fou, fou, que je suis ! s'écria-t-il en éclatant en sanglots.

Longtemps il pleura, affaissé à ses pieds. elle ne songeait pas à le consoler. Devant cet avenir si sombre qu'il leur restait à parcourir, un même découragement les envahissait tous les deux.

Honorat se remit le premier, honteux de sa faiblesse ; il se leva brusquement.

— Allons, dit-il, je te laisse, ma pauvre enfant, tu dois être brisée de fatigue.

Le lendemain, Albine descendit. La pauvre femme s'était armée d'une résolution héroïque. Ramenée au sentiment du devoir par le dévouement et la générosité d'Honorat, elle jura d'immoler tout le passé et d'enterrer si bien son amour coupable, qu'il l'en croirait guérie.

Honorat était déjà sorti.

Un affreux émoi l'étreignit en songeant qu'il était peut-être à Romaz Dans une anxiété mortelle, il lui fallut attendre son retour jusqu'à l'heure du déjeuner. Dès qu'elle l'aperçut elle courut à lui.

A suivre). Jacques VINCENT.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même

9, rue du Lycée.

Bulletin météorologique

Table with columns: DATES, TEMPÉRATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, Temps. Rows: 17 Vend. + 25.5 + 16 764 Pluie; 18 Sam. + 25 + 18 763 Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D' HERBEAU.

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE  
LE BEAU SPAHIS

I

La Cicatrice à la Tempe

Un frisson la fit tressaillir un instant, malgré la chaleur de la température.

— Qu'arriverait-il, pensait-elle, si Mlle Herncastle allait me trahir, et si mon mari est fidèle à son serment ?... Il vaudrait peut-être mieux renoncer à tout cela... il pourrait faire comme il a dit, et alors... Dieu du ciel ! que deviendrais-je ? je ne veux plus y penser.

Elle se retourna et ses regards tombèrent sur le costume de page... elle aperçut la soie rose, l'aigrette de diamants, le pourpoint, la toque, l'épée, et à cette vue toutes ses bonnes résolutions chancelèrent et s'évanouirent.

— Je ne renoncerais pas à mon projet, s'écria-t-elle, en serrant ses petites dents blanches. J'irai au bal, je me fierai à Mlle

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Herncastle, et je bernerai, si je puis, ce petit monstre, qui se mêle d'être jaloux et de jouer au tyran. Quel motif aurait-elle, du reste, pour me trahir ?... Et si plus tard il apprenait cela par quelque autre voie, sa colère aura le temps de s'apaiser. Je ne voudrais pas pour un empire ne pas porter ce costume et m'exposer à ce que Gaspard ne voie pas comme il me rend jeune et jolie. L'odieuse petite être... prétendre que j'ai trente-cinq ans ! J'irai au bal, aussi sûr que me voici !

Mlle Herncastle gagna la ville à pied, en suivant la route poussiéreuse et sous les rayons brûlants du soleil de juillet, et elle jeta à la poste la lettre de milady. Elle rentra accablée de fatigue, couverte de poussière, presque au moment où la grande horloge sonnait 10 heures, et comme elle remontait l'avenue, elle se trouva face à face avec sir Richard et le capitaine O'Donnell.

Le pusillanime petit baronnet s'était pris soudain d'une vive amitié pour le grand capitaine à l'air martial et intrépide. On a toujours besoin d'avoir un confident. Il ne pouvait être question de Frankland... Sir Arthur inspirait au petit baronnet, comme presque à tout le monde, une sorte de crainte respectueuse, et quant au comte, il l'aurait écouté avec bienveillance, sauf à se moquer de lui en secret. O'Donnell était donc le seul qui convint pour ce rôle et qui fût capable de le remplir comme il faut. Jamais une parcelle de crainte n'était entrée dans son âme ; il avait la tête froide, les nerfs solides, et il s'intéressait beaucoup à tout ce qu'il voyait à

Scarswood. O'Donnell avait donc pris la chose en main, promis de s'enquérir, de découvrir de quoi il s'agissait, car il ne croyait pas à un revenant, et cela avait rendu quelque courage à sir Richard.

Les deux hommes saluèrent le gouvernante, dont la figure était pâle et qui avait l'air fatigué. Le baronnet se retourna quand elle fut passée et lui jeta un regard sombre et défiant.

— D'où vient-elle ? demanda-t-il d'un ton soupçonneux. Que signifient ces longues courses solitaires ! Ne trouvez-vous pas, O'Donnell, qu'elle ressemble au portrait de Catherine Dangerfield ? Il faudrait être aveugle pour ne pas le voir.

— Oh ! je remarque bien une certaine ressemblance, répondit O'Donnell, mais elle n'est pas de nature à effrayer. Mais, à propos, j'ai examiné la photographie avec une loupe grossissante et j'ai découvert une marque ou une cicatrice quelconque sur la tempe gauche. Est-ce que Catherine Dangerfield avait quelque marque de naissance en cet endroit ou en tout autre... la fraise proverbiale sur le bras ou le grain de beauté sur le cou ?

— La marque que vous avez aperçue est une cicatrice résultant d'une blessure qui mit ses jours en danger. En revenant de l'Inde, sa nourrice la laissa échapper de ses bras, elle tomba sur le bout d'un gros clou émoussé et se fit une effroyable blessure juste au dessus de la tempe. J'ai vu cent fois cette cicatrice ; elle n'altérait ses traits que légèrement et elle n'essayait jamais de la dissimuler. Cette

cicatrice était blanche, elle avait la forme d'un triangle et elle devenait très rouge quand Catherine était irritée.

O'Donnell avait écouté sir Richard d'un air pensif.

— Diable ! dit-il. Il est impossible qu'une pareille cicatrice s'effaçât jamais, quand même elle eût vécu cent ans.

— C'est impossible, en effet, mais où voulez-vous en venir ?

Il s'arrêta un moment, les yeux fixés sur la terre, le front plissé par une réflexion profonde ; puis il releva la tête et reprit brusquement :

— Vous m'avez dit, sir Richard, qu'elle est morte chez un nommé Otis, je crois, un médecin, qui est allé ensuite s'établir à Londres ?... Savez-vous si c'est Otis qui l'a encore ?

— Je l'ignore ; mais il n'y a aucune raison de croire que non.

— Ne s'appelait-il pas Henry, de son nom de baptême ?

Sir Richard réfléchit un moment avant de répondre.

— Il s'appelait Henry, répondit-il. Je me souviens, maintenant, son nom était Henry Otis.

— N'était-il pas grand, maigre, blond, teint blême, et un peu voûté ?

— Oui, O'Donnell, vous avez dû le voir, vous le dépeignez exactement.

— Je crois l'avoir vu, en effet.

A suivre

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire du sieur BAYLE, négociant, demeurant à Puy-l'Évêque, sont invités à se rendre le vendredi vingt-quatre juillet mil neuf cent trois, à deux heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par ledit BAYLE et, au cas de rejet des propositions concordataires du débiteur, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur,

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS  
contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2416 du 18 Juillet 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Rome et le Vatican pendant la maladie de Léon XIII : Mgr Pericoli sort du Vatican après l'opération. — Une visite au Pape. — Les journaliers transcrivent le bulletin de santé. — La princesse Rospigliosi s'informe des nouvelles.

Le président en Angleterre : Aspect de Londres — La foule à Victoria street. — A l'Hôpital français. — Visite au Home des institutrices. — Au Guildhall. — Le Lord-Maire attend le Président. — Arrivée de M. Loubet. — La livrée. — Salle des Fêtes : le banquet. — Aldershot : la revue. — Le roi à cheval. — Escorte indienne. — Le président arrive avec la reine. — La tente royale. — Coin diplomatique. — York-House avant le départ. — Le roi arrive à la gare. — Les adieux.

En Mandchourie : Expansion des Russes en Asie. — Cosaques de la brigade de l'Amour assis devant un poste. — Chameliers convoyeurs évacuant des blessés. Poste-Vigie. — Campement sur les bords de l'Oussouri.

Inauguration du monument de Jules Simon : Place de la Madeleine.

Le monument de Pasteur à Marnes. Paris l'été : Fête du 14 juillet : A la maison de Victor Hugo. — Place des Vosges. — A Montmartre. — L'escalier Foyatier. — Bal populaire. Chemin de fer de l'Albula. — La ligne

de Thuis à Celerina. — Ponts et gorges vers l'Engadine.

Le Sanatorium de Saint-Paul inauguré. A Metz et à Strasbourg : Le commandant allemand.

Échecs par M. Janowski. Roman illustré : *Le Confit*, par Ed. Martin Videau.

Le numéro 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 16 Juillet 1903.

Chronique. — Noémie Sanspée : Le sacrifice. — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — La Baronne Staffe : La rivale (suite). — Adolphe Brissot : Florise Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1573, du 18 Juillet 1903.

Les travaux actuels dans l'estuaire de la Seine, par R. Bonnin. — Les figures aérostatiennes en baudruche, par Albert Tissandier. — Le lactoviscosimètre, par Henri de Parville. — Les nouveaux appareils photographiques, par G. Mareschal. — Le village le plus élevé de France, par Charles Rabot. — Nos animaux domestiques dans la civilisation égyptienne, par P. Hippolyte Boussac. — L'acathisie, par le D<sup>r</sup> A. Cartaz. — Chronique. — Appareil conformateur du corps, par G. Mareschal. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis *via* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberodonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer

leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèrs-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 5 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

MIS GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-POUT-SI-MICHEL			PARIS-AUSTRIALITE		
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 15	22 20	50 40	34 30	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 50	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 10	24 85	56 25	38 05	24 80	56 30	37 80	24 65
Chamblet-Nèrs	37 95	25 65	16 70	37 85	25 55	16 15	37 65	25 40	16 55
Evaux-les-Bains	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nèrs dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1<sup>re</sup> classe pour les voyageurs de ou pour Nèrs-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nèrs sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nèrs pour Nèrs, et vice versa.

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Nèrs, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER  
Paris Quai d'Orsay, départ 8,37 matin—8,9 soir  
Chamblet-Nèrs, arrivée 2,52 soir—3,39 matin  
La Bourboule, arrivée 6,17 soir—6,55 matin  
Le Mont-Dore, arrivée 6,35 soir—7,18 matin

RETOUR  
Le Mont-Dore, départ 11,40 matin—8,5 soir  
La Bourboule, départ midi,6—8,22 soir  
Chamblet-Nèrs, départ 3,36 soir—10,31 soir  
Paris Quai d'Orsay, arrivée 10,3 soir—6,27 matin  
Un wagon restaurant est attelé aux deux express de jour.

Billets d'abonnement de famille pour les plages de la Bretagne

En vue de faciliter le déplacement des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie

d'Orléans délivre, du 11 juillet au 31 octobre inclus, des billets d'abonnement de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de lignes qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comportent les réductions ci-après sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1<sup>re</sup> carte, prix plein du billet individuel.  
2<sup>e</sup> carte, Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet.  
3<sup>e</sup> carte, id. 20 0/0 id.  
4<sup>e</sup> carte, id. 30 0/0 id.  
5<sup>e</sup> carte, id. 40 0/0 id.  
6<sup>e</sup> carte id. 50 0/0 id.

Ces billets sont valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Nèrs (Nèrs, Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vies-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre, du 15 Mai au 15 septembre de chaque année, aux familles de d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, au départ de toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations thermales ci-dessus indiquées.

Le prix de ces billets est ainsi fixé.

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simple applicables aux trajets aller et retour.

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir sur son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la validité de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, que la durée de validité, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de deux mois et peut être prolongée d'une période d'un mois moyennant paiement de 20 0/0 du prix du billet.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Nèrs, Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Nèrs, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

L'un des gérants : B. Alibert.